



8 AVRIL 2024 : COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA) : L'IMPOSSIBLE DIALOGUE SOCIAL

Ce 8 avril 2024, les représentants du personnel étaient conviés à émettre un avis sur le projet d'organisation de l'expérimentation de la plateforme régionale 360° d'instruction des demandes de titre de séjour.

Il s'agissait de la seconde réunion de l'instance, la première, convoquée pour le 12 mars 2024, ayant fait l'objet d'un boycott de notre part suite au refus de la secrétaire générale de reporter la séance pour les motifs suivants :

** absence de base légale de la consultation de notre instance en raison de l'absence de celle, préalable et obligatoire des CSA ministériel et/ou réseau préfectures/SGCD sur le projet d'arrêté du ministre de l'intérieur déterminant les départements entrant dans le champ de l'expérimentation ;*

** absence d'urgence d'émettre un avis maintenant puisque l'entrée en vigueur de la plateforme est programmée pour le 1^{er} juillet prochain.*

Renouvelée pour les mêmes raisons, la nouvelle demande de report a subi le même sort, sur la base d'un argumentaire juridique que nous qualifierons, a minima, de...surprenant...

Sans être une surprise, ce refus confirmé a néanmoins révélé que le respect d'une procédure juridique solide ne pesait pas très « lourd » pour l'administration quand elle avait décidé d'imposer son calendrier « coûte que coûte ».

Fin de l'acte I.

Ensuite, ont été débattus les amendements au projet transmis par FO à l'administration plusieurs jours avant la réunion.

Tout en reconnaissant accorder une « oreille attentive » à deux d'entre eux notamment, la secrétaire générale n'en retiendra pourtant aucun comme susceptible d'être d'application immédiate, sans apporter pour autant de réponse convaincante aux contre-propositions.

Pour être tout à fait précis, notons que la secrétaire générale portait la parole du préfet, absent, le véritable décideur.

Fin de l'acte II.

Devant ces refus systématiques, l'ensemble des représentants du personnel **CFDT/FO/SUD INTÉRIEUR** qui s'étaient rencontrés avant l'instance pour coordonner leurs interventions, ont voté contre le projet d'organisation.

AVIS DE RECHERCHE : OÙ EST PASSÉ LE PRÉFET ?

Jamais avare pour insister sur la nécessité d'un dialogue social nourri et de qualité, il se trouve pourtant que le préfet, absent lors de la réunion du 8 avril 2024, n'avait pourtant pas prévu non plus de participer à la réunion du 12 mars dernier finalement boycottée par les représentants du personnel...

Sera t-il présent lors de la prochaine séance programmée le 12 avril 2024 ? Suspense...

L'IMPOSSIBLE DIALOGUE SOCIAL : BIS REPETITA

Le 9 juin 2023, les représentants du personnel **CFDT/FO/SUD INTÉRIEUR** avaient quitté la réunion consacrée aux avancements, en considérant, déjà, que les conditions de dialogue social au niveau régional n'étaient plus respectées. Le dialogue social ne consiste pas à limiter le rôle des représentants du personnel à une chambre d'enregistrement.

Visiblement, le corps préfectoral peine à tirer les leçons de ces « ratés » à répétition. Jusqu'à quand ?

Ce qui est certain dans un tel contexte, c'est bien que les représentants du personnel **CFDT/FO/SUD INTÉRIEUR** ont bien compris la nécessité de consolider sans cesse leurs échanges, tâche à laquelle ils s'attellent en permanence.